



Remboursement frais de justice après décision en appel

Par **chauveaufanny**, le **19/01/2011** à **13:47**

Bonjour,

J'ai intenté un procès en justice auprès du tribunal administratif qui a été jugé en ma défaveur en première instance, puis en ma faveur en appel.

La partie adverse souhaite faire un pourvoi en cassation, mais je souhaiterai arrêter les démarches. Est il possible de se faire rembourser les frais de justice par la société condamnée en appel et abandonner les poursuites, ou bien si j'abandonne les frais de justice restent ils à ma charge?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **19/01/2011** à **20:39**

bjr,

relisez l'arrêt de la CAA pour savoir ce qu'elle dit sur les frais.

posez la question à votre avocat.

cdt